



Communiqué de presse

Semis de tournesol : les VTH (*Variétés Tolérantes aux Herbicides*) demeurent indispensables

Le 21 avril 2020 – Alors que les agriculteurs effectuent en cette période leurs semis de tournesol, les paysans du « collectif Marre des Faucheurs » rappellent que les Variétés Tolérantes aux Herbicides demeurent indispensables. Celles-ci permettent de désherber les adventices (mauvaises herbes) difficiles notamment l'ambrosie, plante invasive au pollen fortement allergène. Sans VTH, il ne serait plus possible de cultiver le tournesol dans de très nombreuses régions en France. C'est le cas dans la Vallée du Rhône, dans le Sud-Ouest et en Poitou-Charentes notamment. « *Les VTH que nous utilisons depuis plus de 10 ans dans nos parcelles constituent une solution fiable* » commente « Marre des Faucheurs ». Les VTH sont d'autant plus importantes que le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation a affirmé dans une réponse à une question écrite le 24 mars 2020 à l'Assemblée nationale que « *le comité national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale, [...] se prononcera sur l'opportunité d'un [...] classement* » de l'ambrosie comme organisme nuisible à la santé des végétaux. Et donc à l'agriculture.

Réussir le plan protéines

La période si particulière liée au Covid-19 rappelle par ailleurs l'impérieuse nécessité de donner les moyens nécessaires aux paysans pour assurer une production de qualité et à un prix accessible à tous. Depuis plus de 10 ans, les VTH qui ont fait la preuve de leur efficacité en France tout en respectant l'environnement doivent pouvoir être utilisées sans de nouvelles contraintes réglementaires. L'ensemble de la profession agricole, en lien avec les pouvoirs publics a en effet mis en œuvre avec succès un plan d'accompagnement sur les VTH depuis 2012. Il n'y a donc aucune raison scientifique, ni technique pour un quelconque durcissement de la réglementation. Par ailleurs, en permettant de maintenir des surfaces oléagineuses, les VTH entrent parfaitement dans la stratégie du plan protéines souhaitée par le gouvernement.

Contact presse :
contact@marredesfaucheurs.fr

Marre des Faucheurs : les Faucheurs Volontaires condamnés

Nous sommes plusieurs agriculteurs à avoir subi depuis 2010 des destructions de nos champs de tournesol. Ces saccages ont été menés parfois de nuit selon des méthodes commandos parfaitement rodées. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus accepter le discours des Faucheurs et leur diktat qui relèvent d'une manipulation doublée d'une grande violence. Le 25 mai 2016, la Cour de Cassation a rendu son verdict en rejetant la demande de trois faucheurs volontaires. Les faucheurs volontaires, condamnés à trois mois de prison avec sursis et dommages et intérêts, ont vu leur peine aggravée par 4 000 € de dommages et intérêts supplémentaires soit un total de 11000 euros. Les paysans victimes attendent toujours le versement des sommes. Marre des Faucheurs rassemble des paysans qui ont subi des destructions dans l'Allier, l'Isère, le Rhône, la Drôme et l'Indre-et-Loire.